



Compte Rendu du CA de l'UL du 10/04/2018 par le SNPTES

Le CA débute à 9h10

1. Informations du Président

Le Président accueille les nouveaux représentants des usagers au Conseil d'Administration. Certains étaient déjà élus.

Le campus CLSH est bloqué à Nancy, et le campus ALL bloqué à Metz depuis vendredi. L'inquiétude se fait jour quant au respect des examens qui se profilent dès cette semaine. Beaucoup d'étudiants sont très inquiets. Une consultation des étudiants du campus CLSH Nancy (9250 étudiants) a eu lieu hier. A peu près 2500 oui sur 3500 réponses, à la question de la réouverture du campus mercredi 11 avril. Le Président a invité une représentation des étudiants qui mènent le blocage cet après-midi.

Concernant Parcoursup, à l'Université de Lorraine, il n'y aura pas de réponse « oui si » car les collègues ne veulent pas engager l'établissement de suite. On ne peut donc répondre que « oui » aux étudiants, dans la mesure bien sûr où on peut les accueillir physiquement. En l'état actuel, il est d'accord pour le débat mais pas question de violences, sinon le Président fera intervenir la force publique.

Le Président explique qu'un bras de fer national a lieu avec les éditeurs scientifiques. Les négociations continuent, sur des montants qui portent sur 90 M€ pour la France. Les universités allemandes sont dans le même type de négociation.

La VP CF présente des informations sur la loi ORE. Le but est d'améliorer la réussite des étudiants en les aidant en termes d'orientation. Les filières sélectives/non sélectives le restent. Une licence générale ne peut donc pas dire « non » à un étudiant. Les capacités d'accueil limitent évidemment l'admission, et les équipes pédagogiques doivent lire et classer les dossiers. Certaines composantes ont refusé de le faire, partant qu'elles accueilleraient tous les étudiants au vu de leurs capacités d'accueil. Ce n'est pas l'esprit de la loi car le but est de mieux connaître les étudiants pour les aider dans leur parcours. Par rapport à 2017, l'UL pense pouvoir accueillir l'ensemble des étudiants au plus près de leurs vœux. On peut imaginer 500 bacheliers lorrains supplémentaires à l'UL cette année. La licence STAPS est considérée comme en tension, avec 60 places supplémentaires en 2018.

Un représentant étudiant est un peu étonné de voir que la loi ORE n'introduit pas de sélection à l'UL. Il a écouté la conférence de presse des représentants de l'Université de Lille qui ne sont pas capables de classer, et comptent faire appel à un algorithme. C'est pire que le tirage au sort. De fait, classer des dossiers et écarter les derniers, c'est de la sélection.

La VP CF rétorque que non, dans le sens où tous les étudiants accéderont à une licence. Il y aura peut-être des choix étudiants non totalement satisfaits, mais il faut aussi reconnaître que la sélection existe de fait. On laisse entrer tous les étudiants, ils sortent sans diplôme car mal orientés, n'est-ce pas de la sélection ?

Un représentant BIATSS note que le gouvernement a annoncé des mesures d'accompagnement. Lesquelles ?

La VP CA répond que cela fait l'objet du point 2bis.

Le représentant étudiant précédent signale que la sélection devrait se faire via des partiels, c'est-à-dire sur des bases communes.



Le Président est d'accord, mais il y a une difficulté, comment faire pour accompagner le tiers d'étudiants qu'on ne voit plus au bout de 3 mois ? Il faut dire qu'on analyse les dossiers des étudiants pour ne pas en faire de simples numéros. En STAPS par exemple, on n'a pas fait de tirage au sort en Lorraine, contrairement à pas mal d'universités, ce qui nous a rendus attractifs. Le tirage au sort, c'est dire aux bons étudiants « non » ? Ici on dira oui à tous, sans problèmes pour ceux qui ont les capacités de réussir, avec des préliminaires pour d'autres. Sachant que le « oui » n'est pas le même pour un étudiant donné pour toutes les filières. Ceci se fait en Allemagne dès le lycée. Mais faire croire aux étudiants que sous prétexte qu'ils ont le bac, ils peuvent aller dans n'importe quelle filière, c'est un mensonge.

Le représentant étudiant s'affiche clairement contre le tirage au sort. Il y a une troisième voie entre la sélection et le tirage au sort, c'est plus de moyens dans l'ESR. Or ces moyens ne suivent pas.

Le Président répond que depuis 2012, on a eu des moyens épisodiques, qui en fin du dernier quinquennat ont été destinés surtout à améliorer le salaire des personnels. Actuellement de nouveaux moyens sont annoncés, juste sur la partie réforme de la licence. Il faut voir ce que cela donnera. Tout le monde s'accorde pour dire que c'est insuffisant, mais on ne peut pas dire que rien n'est fait.

Un représentant du Collège B, compte tenu de ce qui est présenté, a du mal à comprendre : tout est fait pour que la sélection à l'UL soit la plus ténue possible, pourquoi n'a-t-on pas ce message fort expliquant qu'on dit « oui » à tous ? Il s'agit juste pour le CA d'être en accord avec ce qu'il dit.

Le Président rappelle qu'il faudra de toute façon étudier les dossiers, ne serait-ce que pour avoir une perception des attentes, des compétences des étudiants, etc.

La VP CA trouve qu'on fait une confusion sémantique, car le terme de sélection est brandi à toutes les sauces, le sujet n'est pas la loi ORE mais un combat politique qui est mené, on ne discute pas de la loi et de la réussite des étudiants. La demande que porte le représentant du Collège B c'est de refuser le classement des dossiers, et cela est inacceptable, de la même façon qu'empêcher l'accès aux bâtiments de certains campus.

Le Président ajoute que le CA ne va pas délibérer sur le « oui si » puisque l'ensemble de la communauté ne peut pas pratiquer cela aujourd'hui.

Un autre représentant du Collège B trouve que c'est sans doute plus honnête de dire aux étudiants qui s'inscrivent dans certaines licences qu'ils ont peu de chances de réussite, sachant qu'on ne les empêchera pas de s'inscrire au final.

2. Projet de compte-rendu du Conseil d'Administration du 13 mars 2018

Vote : unanimité pour.

2bis. Allocation des moyens supplémentaires du Plan étudiants, destinés à créer des places supplémentaires à l'Université de Lorraine

La VP CA précise que l'accompagnement est réalisé sous conditions. A l'UL, nous n'avions pas défini en 2017 de capacités d'accueil, donc ce qui apparaissait dans Parcoursup n'avait pas de sens. L'UL a beaucoup travaillé sur les orientations 2017, sur l'augmentation du nombre d'inscrits en L1, sur les disparités des taux d'encadrement d'une filière à l'autre.

Le Plan étudiant apporte 3 enveloppes : masse salariale (dotation récurrente ce qui correspond à un équivalent de 9 postes MCF, et dotation pour 4600 heures



complémentaires environ), projets d'investissement (priorité sur les filières en tension), accompagnement du Plan étudiant (164 k€ en 2018, 370 k€ en 2019 pour le renforcement des dispositifs d'orientation, l'accompagnement pédagogique, le tutorat).

Il est proposé une affectation temporaire (ATER) des supports de postes (3 en STAPS, 1 en Droit Nancy, 1 en Economie et 1 en Gestion à Metz, etc.), en attente de la constatation des inscriptions réelles à la rentrée 2018.

Pour l'enveloppe des heures complémentaires et l'enveloppe 3, il est proposé de la mettre sur la mise en place de tests de positionnement, et sur des outils de remédiation. Une réserve de 80 k€ pourrait être engagée de suite sur la rénovation des équipements audiovisuels de la PACES.

Le Président précise que dans ce vote, il ne s'agit pas de se prononcer pour ou contre la loi, mais simplement d'orienter les moyens qui nous sont affectés (qui dit postes dit ouverture de concours).

Un représentant étudiant demande, concernant les tests de positionnement, s'ils seront étendus partout, s'ils seront généraux ou spécifiques, etc.

La VP CA répond qu'on ne peut se prononcer pour les équipes pédagogiques, nous allons juste voter un cadre.

Vote : unanimité pour.

Enjeux stratégiques

3. Contrat de site 2018-2022 : point d'étape (information)

Le Président explique qu'un projet d'établissement a été adopté à l'UL en septembre 2017, il s'agit maintenant de signer un Contrat avec l'Etat en juin 2018. L'essentiel du contrat de site est le projet d'établissement (annexé au premier), mais évidemment le MESRI a ses propres priorités et insiste sur certains points que nous avons évoqués dans le projet. Il s'agit de définir des trajectoires pour atteindre nos objectifs, accompagnées de jalons et d'un suivi annuel.

A l'UL, on confond quasiment contrat de site (sur l'ex Région disons) et le contrat d'établissement (sur l'Université). Dans le contrat de site, il sera ajouté les interactions avec nos partenaires (ICN, etc.), la vie étudiante (relation avec le CROUS), la santé, le social, le sport, etc.

4. Mise en œuvre du Projet d'Établissement (information)

La VP CA précise qu'il s'agit de renforcer l'excellence de l'Université sous toutes ses formes, en ayant une politique innovante, décloisonnante et entrepreneuriale. Le projet est décliné en lignes de trajectoires pour aboutir à une vision à 5 ans : prospective, transformation, efficacité, coopération, communauté.

Un représentant des collectivités trouve qu'il manque la perspective territoriale, et quelle approche peut avoir l'UL dans ce domaine. Il faut aussi prendre en compte l'aspect transfrontalier.



Vie Institutionnelle

5. Adhésion de l'Université de Lorraine à l'Agence d'attractivité « Inspire Metz »

Vote : unanimité pour

6. Désignation du délégué à la protection des données

La VP Numérique explique que le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est un cadre européen destiné à prendre en compte les nouvelles évolutions du numérique. Il vise à renforcer le droit des personnes, responsabiliser les acteurs, renforcer la coopération entre les autorités de protection. Son application est obligatoire à partir du 25 mai 2018 sur l'ensemble de l'UE, dans les entreprises et les administrations, mais aussi les entreprises qui traitent des données de personnes (Google, Amazon, Facebook...). Un régime de sanctions encadrées, graduées et renforcées est mis en place. A l'UL, les données concernées portent sur la recherche (expériences personnelles), la formation (notes), l'administration (paye, RH), les données personnelles (présence, accès aux services, données personnelles traitées sur un poste de travail). On va donc désigner un Délégué à la Protection des Données (J.D. Durand, actuellement Correspondant Informatique et Libertés de l'Université, la fonction disparaissant au profit du DPD).

Vote : unanimité pour.

7. Désignation de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs et de la réutilisation des informations publiques (PRADA)

La VP CA propose de désigner Jane-Laure BONNEMAISON, Directrice adjointe de la DAJ.

Vote : unanimité pour.

8. Désignation des représentants des étudiants du Conseil d'Administration aux commissions de l'Université de Lorraine

La Secrétaire Générale explique que nous devons désigner de nouveaux représentants étudiants du CA à la Commission Patrimoine Immobilier, à la Commission Stratégie du Numérique, au Bureau du CA.

Vote sur les candidats (pas plus de candidats que de sièges) : unanimité pour.

8bis. Élection de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants du collège usagers du Conseil d'Administration, appelés à siéger au bureau du Conseil d'Administration

Le Président rappelle qu'il est proposé un siège pour chaque liste (Fédélor, UNI, UNEF).

Chaque liste propose ses candidats.

Vote : unanimité pour.



9. Élection des membres du collège des étudiants à la section disciplinaire compétente à l'égard des Usagers

La Secrétaire Générale précise que les 8 représentants étudiants du CA sont tous membres appelés à siéger dans la section disciplinaire du fait du nombre de membres de celle-ci. Il faut en revanche tirer au sort l'ordre de ceux-ci puisque siègent le même nombre d'usagers que d'enseignants (6 titulaires, 2 suppléants). Par ailleurs, les élus étudiants de la section disciplinaire doivent choisir 4 étudiants de l'université (avec parité) pour compléter la section.

Tirage au sort et proposition de noms suivent.

Affaires Financières

10. Bilan du plan d'actions du Contrôle Interne 2017

Le Chargé de Mission Contrôle Interne explique que le contrôle est comptable et budgétaire, les deux sujets étant complémentaires. Le plan d'action fait l'objet d'un suivi par une commission. Des processus fonctionnent bien (rémunération, achats, etc.), d'autres moins (inventaire physique pas encore débuté, Gestion Electronique des Documents). La mise en œuvre de la GBCP a bien sûr ralenti les opérations.

Vote : unanimité pour.

11. Plan d'actions du Contrôle Interne 2018

Le Chargé de Mission Contrôle Interne présente les objectifs 2018 : poursuite du plan d'action déjà initié, mise en place de l'inventaire, amélioration de la qualité de la prévision budgétaire, revue de la politique des droits d'accès au logiciel SIFAC.

Vote : unanimité pour.

12. Charte de l'Audit Interne

Le Chargé de Mission Contrôle Interne précise qu'est mise en place une charte en 2 pages de l'Audit Interne, pour garantir la transparence de ses missions.

Vote : unanimité pour.

Formation & Insertion Professionnelle

13. Expérimentation Alter PACES

La Directrice du Collégium Santé rappelle le cadre de la mise en place de l'expérimentation. Elle était envisagée pour 2019, mais un courrier du 22 décembre 2017 du MESRI indiquait que la dernière année d'expérimentation serait 2018. En conséquence, il a fallu réagir très rapidement. Un GT aussi large que possible (doyens, responsables de licences, directeurs d'écoles, etc.) a été provoqué à la rentrée de janvier 2018 (pour une déclaration d'intention avant le 12 janvier 2018). Il a été décidé de tenter cette expérimentation à l'UL.

La proposition consiste à ne retenir que des étudiants ayant une L3 (dans certains domaines), dans le 1^{er} quartile. Les étudiants ne doivent pas avoir pris deux inscriptions



en PACES. La responsable de la licence Sciences de la Vie n'a pas souhaité que cette formation soit impliquée dans un premier temps. Cela concerne donc soit des étudiants ayant déjà pris une inscription dans une première année de PACES, soit non. Le numerus clausus sera de 5% du numerus clausus 2018 (soit environ 15 étudiants en médecine, et 2 en maïeutique). Les étudiants entrant en L3 seront informés à la rentrée 2018, les entrées en 2^{ème} année de médecine ou maïeutique ne se feront donc qu'à la rentrée 2019. Un comité de pilotage sera mis en place pour entre autres établir le plan de communication, des actions correctives, etc.

Un représentant du Collège A demande pourquoi pharmacie et odontologie ne sont pas impliqués ?

Une représentante du Collège B, par ailleurs Doyen de la Faculté de Pharmacie explique que sa composante n'a pas eu le temps de discuter suffisamment le sujet. Par ailleurs, le Numerus Clausus de pharmacie ne sera pas augmenté comme celui de médecine pourrait l'être. Une expérimentation a lieu à Strasbourg, elle est intéressante, elle préfère attendre de voir ce qui en sort.

Un représentant du Collège B considère qu'on aurait dû anticiper fortement le travail en amont vu qu'on est dans la dernière vague. Il ne note pas d'investissement clair de la direction actuelle de PACES. La maïeutique n'est pas non plus très bien représentée. Le comité de pilotage, pour seulement 17 passages possibles, est sans doute trop ouvert. Au final l'outil présenté n'est pertinent ni pour les étudiants, ni pour les formations.

Le Président remarque que si on n'a pas d'augmentation du Numerus Clausus «équivalent aux dossiers qui seraient retenus, on ne tentera pas l'expérimentation.

Vote : 2 contre, 5 abstentions, autres pour.

Recherche & Valorisation

14. Détermination du nombre de semestres « Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques (CRCT) » pour l'année universitaire 2018-2019

15. Dossiers « manifestations scientifiques d'intérêt majeur » et « manifestations scientifiques d'envergure intermédiaire » de l'appel à projets Région Grand Est 2018

16. Intitulés de Doctorat et d'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR)

Vote groupé sur les points 14 à 16 : unanimité pour.

Vie Universitaire

17. Bilan d'activité du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) (information)

La VP CVU explique que 262 projets ont été étudiés au sein du comité, notamment en culture artistique (52), citoyenneté (32), Culture Scientifique et Technique (24) etc. Pour toute demande supérieure à 3 k€, l'association est reçue par le comité FSDIE.

231 demandes ont été subventionnées, à hauteur de 327 k€ pour 3,1 M€ de coût total des projets. Les subventions vont de 36 € à 12 k€ (montant maximum). Il reste 84 € sur



l'enveloppe, donc l'utilisation de celle-ci est excellente. A noter que 30% du budget FSDIE est réservé pour l'aide sociale, ce qui donne un budget total FSDIE de 467 k€.

Un représentant du Collège B demande comment on a décidé les 30% pour l'aide sociale.

Un représentant étudiant siégeant au Comité précise que c'est le maximum légal, l'UL étant une des rares à accorder ce niveau.

Patrimoine Immobilier & Transition Énergétique

18. Déclaration d'inutilité publique en vue de la restitution à l'Etat du site Lebrun occupé par la faculté de Pharmacie à Nancy (54)

19. Déclaration d'inutilité publique en vue de la restitution à l'Etat du site Missions Royales pour la partie occupée par la Faculté d'Odontologie à Nancy (54)

La VP CA explique que dans le cadre du déménagement du pôle Santé, des bâtiments sont rendus, le CA doit donc poser une déclaration d'inutilité publique.

Votre représentant explique que du côté pharmacie, les laboratoires vont déménager après l'enseignement Ils s'inquiètent de leur isolement durant la période où ils seront seuls sur le site. Par ailleurs, le budget d'évacuation des déchets radioactifs et chimiques est-il provisionné ?

En dentaire, la rétrocession à l'Etat est prévue pour début septembre 2018, en revanche, la clinique reste sur place (rue du Dr Heydenreich). Qui va la reprendre, puisque pour la faculté d'odontologie c'est là que la pratique est enseignée ? Lors du dernier CHSCT, le SNPTES a d'ailleurs demandé de scinder le vote en 2 sur le déménagement de la faculté d'odontologie. Il y a eu unanimité pour le déménagement à l'exception de la clinique, et avis défavorable à l'unanimité pour le maintien du centre de soin sur le site actuel.

Le Président précise qu'il y a eu décalage pour des questions de désamiantage, mais côté pharmacie, cela sera géré comme l'Ecole des Mines, avec déclaration d'inutilité publique quand tout le monde sera parti.

En dentaire, la clinique est un bâtiment de l'Etat géré par l'UL qui délègue sa gestion au CHU. La rétrocession à l'Etat permet juste que ce dernier affecte sa gestion directement au CHU. Le bâtiment doit être déplacé, mais en centre-ville, car la clinique est utilisée pour dispenser des soins à des personnes en difficultés, c'est le CHU qui va gérer le dossier.

Vote : unanimité pour.

Fin du CA à 12h45

Votre élu représentant du SNPTES au CA de l'UL

Bernard DUSSOUBS